

REIGNAC-SUR-INDRE, le 01 février 2021

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Salle de l'Orangerie, allée du Stade REIGNAC-SUR-INDRE (37310)

le Lundi 8 février 2021 à 17h45.

Dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur sur le territoire national et particulièrement du couvre-feu qui empêche le public de se rendre à cette réunion après 18h, il sera proposé une séance à huis clos

- Travaux de voirie Entrée de Bourg – Rue de Gare et demande de subvention Amendes de police
- Travaux de voirie Rue Louis de Barberin – Vieux Bourg et demande de subvention Amendes de police
- Ouverture d'une ligne de crédit avant le vote du budget 2021
- Attribution d'un logement d'urgence
- Don d'une parcelle de terrain à la commune (ZT06)
- Plan Communal de Sauvegarde (lecture et mise à jour)
- Questions diverses
 - Lettre la voix des habitants de Batilly
 - Aménagement d'accessibilité de la salle de tennis couvert
 - Action municipale auprès des habitants de plus de 75 ans concernant la vaccination
 - Divers

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et de vous munir d'un masque et stylo personnel à encre noire, du gel hydro alcoolique sera à votre disposition sur les tables.

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour Le Maire,

Christine BEFFARA

L'an deux mille vingt et un, le 8 février à dix-sept heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la salle de l'Orangerie, Allée du Stade à Reignac-sur-Indre sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2021

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Olivier VERDONCK, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Philippe DRUET, Éric GUILLAUME-TELL, Laurence MARCHAND HURAU, Anne LE TIEC, Aurélie ROY, Carole GIRAUD, Julien BOCHEREAU.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Valérie POMMÉ donne procuration à Christine BEFFARA.

ABSENT : //

Monsieur Julien BOCHEREAU a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 05/2021

Instauration du conseil municipal à huis clos

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18,

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison du couvre-feu instauré à partir de 18h00 sur le territoire national qui empêche tout administré de se déplacer pour assister aujourd'hui à la réunion du Conseil Municipal qui de par ce fait perd le caractère de séance publique pourtant obligatoire. En effet le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en présentiel ou en direct de manière électronique ce qui ne sera pas le cas ce soir.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **DÉCIDE** de se réunir à huis clos ce jour.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 09/02/2021
et de la publication le 11/02/2021*



Délibération n° 06/2021**Ouverture d'une ligne de crédit avant le vote du budget 2021**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant notamment que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de rembourser la caution d'un locataire d'un montant de 439€81 sorti de son logement communal le 31 décembre 2020 mais pour cela il est nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit avant même le vote du budget, puisque cette opération comptable se passe au compte 165 qui fait partie de la section d'investissement.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **DÉCIDE** d'ouvrir une ligne de crédit en section investissement comme suit :

Compte 165 : + 439.81 €

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 09/02/2021
et de la publication le 11/02/2021*



Délibération n° 07/2021**Attribution d'un logement d'urgence**

Vu la délibération municipale n°26/2020 du 8 juin 2020, attribuant des délégations au Maire, notamment celle d'attribuer à titre exceptionnel et en cas d'urgence, un logement communal vacant meublé ou non, après avoir obtenu l'avis de la commission municipale « Logements »,

Monsieur le Maire indique que suite à une urgence familiale et après avoir obtenu l'avis de la commission municipale « Logements », il a attribué un logement meublé situé au 28A rue des Sabotiers à Reignac-sur-Indre à Madame Stessy BEAUTOUR le 01 février 2021. Il précise que cette location sera à court terme puisque la locataire a indiqué prendre un logement sur une commune voisine dès fin mars.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **ACCEPTE** l'attribution du logement sis 28A rue des Sabotiers 37310 REIGNAC-SUR-INDRE à Madame Stessy BEAUTOUR pour un loyer mensuel toutes charges comprises de 380€00 à partir du 1^{er} février 2021.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 09/02/2021
et de la publication le 11/02/2021*



Délibération n° 08/2021**Don d'une parcelle de terrain à la commune de Reignac-sur-Indre**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de Madame Marie-Anne TREMEL, habitante de Guingamp (22200) qui a reçu en héritage un terrain situé sur notre commune parcelle ZT n°06 lieu-dit Le Bas Villepays d'une surface de 1 300 m2. Elle propose de céder gratuitement cette parcelle de terrain à notre commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter ce don sachant que les frais inhérents à cette cession gratuite en faveur de la commune de Reignac-Sur-Indre seront à la charge de la commune comme les frais notariés certainement.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **ACCEPTE** la cession gratuite en sa faveur de la parcelle cadastrée ZT n°06 lieu-dit Le Bas Villepays à Reignac-sur-Indre appartenant à Madame Marie-Anne TREMEL domiciliée 6 rue de l'Hermitage à GUINGAMP (22200) ;
- **CHARGE** le Maire de prendre contact avec Madame TREMEL et Maître ANGLADA, notaire à Loches, pour conclure cette affaire ;
- **AURORISE** Mr Le maire ou sa 1^{ère} Adjointe à signer tout acte à intervenir.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 09/02/2021
et de la publication le 11/02/2021*



Questions diverses :

Mr Girault fait le compte rendu de la rencontre avec les agents du Conseil Départemental au sujet de deux projets d'aménagement de voirie sur notre commune. Concernant la vitesse excessive des usagers Rue de la Gare ils proposent d'aménager un plateau de ralentissement de l'entrée de Bourg jusqu'à la Rue de l'Image, avec un busage du fossé qui existe sur la droite ce qui permettrait d'implanter de petits arbres pour créer une impression d'entrée de ville. Concernant la vitesse excessive rue Louis de Barberin il est également possible d'aménager un plateau de ralentissement entre la Rue du Vieux Bourg et la Rue de Louis de Barberin, l'idée d'un carrefour aménagé de feux tricolores à récompense est abandonnée vu le coût annoncé d'une telle opération de voirie.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des habitants de Batilly inquiets après avoir eu connaissance d'un projet d'implantation d'éoliennes sur Chanceaux Pré Loches et Dolus Le Sec.

Mr Girault explique que la CCLST souhaite faire les travaux d'aménagement pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au sein de la salle de tennis couvert, bien entendu le Conseil Municipal donne un accord de principe.

Mme Beffara indique que la municipalité a pris la décision de proposer à la population de +75 ans de les accompagner dans leurs démarches pour la vaccination contre le Covid 19, c'est en fait l'association Puzzle qui se chargera de faire toutes les démarches pour cela.

Mr le Maire indique qu'avec le syndicat interdépartemental d'ordures ménagères une visite a été organisée pour se rendre à une unité de méthanisation. Cette dernière est constituée sous la forme d'une SAS avec actionnaires privés et a obtenu une autorisation d'exploitation pour 23 000 tonnes, soit environ 14 camions entrants / jour.

Madame Beffara explique la demande de Mr Mathieu Parez, locataire dans un logement municipal, qui souhaite raccourcir la durée de son préavis pour quitter le logement de 3 mois à 1 mois. Le conseil municipal ne voyant pas de raison particulière à cela, accepte tout de même de modifier le délai d'un mois ainsi Mr Parez pourra-t-il quitter son logement le 31 mars 2021.

Madame Beffara indique qu'à l'école deux familles ont averti du cas de Covid 19 positif de leur enfant, l'un en cours moyen et l'autre en cours préparatoire. Cette journée là les familles des deux classes concernées ont été averties par Madame la Directrice de l'école. Depuis le 8 février un nouveau protocole a été annoncé au sein des restaurants scolaires, pour s'y plier notre collectivité a fait le choix de mettre deux services en place ce qui nécessite la présence d'une personne supplémentaire au sein du service restauration et surveillance de cour de récréation.

Madame Beffara fait ensuite le point sur les dossiers d'urbanisme en cours de traitement.

Monsieur Verdonck indique que la porte de la bibliothèque a été remplacée et que de grandes étagères ont été commandées pour le stockage de différents matériels et bidons au sein de l'atelier municipal. Il informe également les conseillers de la réflexion qui porte sur un projet de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le repas de l'Age d'or prévu initialement le 13 mars sera reprogrammé ultérieurement.

Monsieur Girault indique avoir reçu les derniers devis concernant l'aménagement du rond-point du Café Brûlé.

Monsieur Bochereau indique que les travaux avancent au sein de l'aire de jeux même si la météo risque de les ralentir.

Sur un tout autre sujet il demande si la commune a un moyen de retenir le local commercial où exerçait auparavant un fleuriste sur la Place du Bourg du Fau afin que cela ne devienne pas une habitation. Madame Beffara indique qu'avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondation soit ce local reste un local commercial soit l'immeuble devra devenir une seule et même habitation pour permettre aux habitants de se réfugier à l'étage en cas de besoin.

Le prochain Conseil Municipal est envisagé le 8 mars 2021.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt et une heure trente.

Le présent feuillet clôture la séance du 8 février 2021 comportant les délibérations :

05/2021 – Fonctionnement des assemblées (5.2) - **Instauration du conseil municipal à huis clos**

06/2021 – Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...) (7.1) - **Ouverture d'une ligne de crédit avant le vote du budget 2021**

07/2021 – Actes de gestion du domaine public (3.6) - **Attribution d'un logement d'urgence**

08/2021 – Divers (7.10) - **Don d'une parcelle de terrain à la commune de Reignac-sur-Indre**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Valérie POMMÉ		A donné procuration à Christine BEFFARA
Olivier VERDONCK		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Philippe DRUET		
Éric GUILLAUME-TELL		
Laurence MARCHAND HURAU		
Anne LE TIEC		
Aurélien ROY		
Carole GIRAUD		
Julien BOCHEREAU		

